

## Compte-rendu complet de Notre rendez-vous avec le maire

### Etaient Présents:

- **M. Jean-Pierre Barnaud**, Maire.
- **M. Sylvain Thézard**, Directeur de Cabinet
- **Mme Louise Tanné-Filippi** Instructrice Droit des sols, en charge de l'aménagement de la ville
- **Mme Sophie Le Monnier**, Maire adjointe, représentante du comité de quartier.
  
- **Pour le Collectif Corot : Pauline, Carole, Didier et Franck.**

---

Madame, Monsieur,

Suite à notre demande, Monsieur le maire nous a reçus samedi 18 mars à la mairie. Après les présentations de chacun, **le maire a tenu à nous informer dès le début de l'échange que la promesse de vente du terrain de l'ancienne école Corot avait déjà été signée** et que ce projet se fera pour financer d'autres projets tels que la rénovation du fort qui a déjà coûté 15 millions d'euros à la ville.

***“Se priver d'une ressource pour une ville, c'est difficile (...) le fort, on va être à 15 millions d'euros de dépense.”*** - Le maire.

Il nous a ensuite rappelé que pour la vente de ce terrain, un appel d'offres restreint a été réalisé et que 3 promoteurs y ont répondu. **Le maire a alors choisi le projet avec la meilleure proposition financière et non celui avec la meilleure qualité architecturale.** Le projet est présenté comme de style “Néo Louis XIII” au niveau de la toiture de certains bâtiments.

Nous avons rappelé au maire ses engagements et promesses de campagne sur la consultation des Canavérois avant d'engager des projets. **Il nous expliquera qu'il ne peut pas consulter la population tout le temps et sur tout. Il a juste évoqué le fait qu'il devait avoir une vision plus globale de l'intérêt général et notamment répondre aux pressions de demandes de logements.** Il propose de nous mettre en relation avec le promoteur pour discuter des éventuelles modalités de mise en œuvre du projet, ce qui ne présente que peu d'intérêt pour notre collectif qui souhaite une alternative à ce projet de vente.

[1/3]

**“Ce que je peux faire de mieux, c’est de vous mettre en relation avec le promoteur”** - Le maire

Le maire nous indique alors clairement qu’il ne répondra pas à notre requête de geler la vente et d’engager une concertation avec la population afin de définir un projet qui convienne à tous, riverains comme mairie.



Concernant l'article et le visuel du projet publié dans le Mag de la ville du mois de Mars 2023, le maire reconnaît que c'était avant tout pour répondre au tract de l'opposition qui annonçait trois barres d'immeubles. **Toutefois, de l'aveu du maire et de son adjointe à l'aménagement, le projet n'est pas encore figé et pourrait être modifié encore à 30%, nous ne saurons pas à quoi correspondent ces 30%.** De plus, l'esquisse présentée dans le Mag ne serait pas forcément fidèle à la réalité (*illustration ci-contre*)

Concernant l'extension du parc indiquée dans la communication de la mairie, nous avons précisé qu'il ne s'agissait en rien d'un agrandissement mais de la rétrocession d'une bande du terrain qui avait été laissée à la jouissance de l'école. Le projet présenté ne modifie en rien la taille du parc d'un point de vue cadastral. **Par ailleurs, il ne s'agit que d'une bande de terre étroite qui ne correspond pas aux "30% en plus" promis par le maire lors de sa campagne pour l'élection municipale de 2020.**

Concernant le taux de pleine terre, bien qu'ayant répété à plusieurs reprises entre 2017 et 2021 qu'il était de 70% pour ce terrain, **le maire a préféré éluder la question admettant qu'il avait peut-être confondu de temps en temps les informations du PLU car le terrain de Corot se situe à la limite entre le quartier des coteaux et celui du centre ville.** L'essentiel pour lui étant que sa communication écrite - qui est selon lui rarement lue - n'ait jamais fait mention de ces 70% de pleine terre.

**“On a 40 mètres carré d'espace vert public accessible par habitant, on est déjà très largement dotés”** - Le maire

Au sujet des problèmes de circulation et de stationnement que l'implantation d'un tel ensemble d'immeubles et d'une crèche engendrera (la crèche ne disposera que de 6 places "dépose-rapide" pour 40 berceaux), **le maire a répondu que c'était une problématique plus globale pour laquelle il ne peut rien faire, lié au développement des communes voisines.** Nous lui avons précisé que la problématique était la même pour les transports en commun avec le bus N°8 qui se retrouve bloqué chaque matin dans la rue du pont pour se rendre à la station de RER A - La Varenne-Chennevières.

[3/3]

L'augmentation du nombre de voitures dans le quartier n'est donc pas un problème pour le maire, étant donné que les soucis de transport à Chennevières sont plus liés au bassin de population qui va fortement augmenter dans les années à venir. Par conséquent, ces problèmes ne feront que s'amplifier inexorablement, il faut vivre avec. **A la question, pourquoi ne pas attendre que Chennevières soit mieux desservie en termes de transport avant de construire, nous n'obtiendrons pas de réponse.**

***“La voiture, ce n'est pas du tout l'avenir”*** - Le maire

Sur le problème de sécurité évoqué avec l'agrandissement de voies comme le Chemin du Splendid Panorama, Monsieur le maire n'a pas souhaité répondre.

***“Les gens sont assez paradoxaux parce que quand ils habitent dans un quartier assez vert, (-ils disent-) surtout ne construisez rien; quand ils vendent, ils sont assez contents que le PLU soit le plus favorable possible quand ils s'agit de vendre à un promoteur au double du prix “*** - Le maire

En conclusion,

- 
- 1. A notre demande de stopper le projet en l'état et d'organiser une concertation avec les riverains, la réponse de Monsieur le maire a été un “NON” ferme.**
  - 2. A notre demande de respecter ses promesses de 70% de pleine terre, la réponse de Monsieur le maire a été qu'il s'est peut-être trompé lors de ses prises de parole mais le PLU du centre ville fait foi.**
  - 3. A nos questions sur les problèmes de circulation, de stationnement et de sécurité, Monsieur le maire n'a pas répondu expliquant qu'il y a eu et qu'il y aura toujours des problèmes de circulation à Chennevières, qu'il faut s'y faire.**

---

Enfin le maire nous a indiqué que l'on pouvait faire un recours mais que celui-ci avait peu de chance d'aboutir, le PLU étant selon lui respecté.

Après une heure d'échanges, nous avons remis au maire vos nombreux témoignages anonymisés ainsi que les 377 signatures de notre pétition contre ce projet de bétonisation.

**Nous vous tiendrons rapidement informés des suites que nous allons donner, nous irons jusqu'au bout pour la défense de notre quartier et pour arrêter ce projet qui va à l'encontre de la préservation de notre cadre de vie. Merci pour votre soutien.**

***Le Collectif Corot Chennevières***

---

**[collectif.corot.chennevieres@gmail.com](mailto:collectif.corot.chennevieres@gmail.com)**